

SEANCE DU 20 MARS 2017

Le vingt mars deux mil dix sept, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de la convocation : Le 13 Mars 2017.

Etaient présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Yann COAT, Laure ROPERS, Claude PIRIOU, Arnaud LE BRAS, Marie-Annick HAMON, Olivier GUERVILLY, Patrick HERVE, Soizig OLLIVIER PAGE, Joël PIRIOU.

Etait absent : Stéphane BASSET.

Secrétaire de séance : Claude PIRIOU.

N° 01.03.2017 : ACQUISITION D'UN TRACTEUR POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le maire donne lecture du résultat de la consultation effectuée pour l'acquisition d'un tracteur occasion. La commission chargée d'étudier la meilleure offre propose de retenir celle de MS Equipement de Lamballe pour un tracteur d'occasion John Deere, année 2014, pour un montant TTC de 45 000 €.

Il propose une reprise du tracteur actuel Massey Ferguson de 1977 pour un montant TTC de 4 200 €.

Considérant que ce tracteur répond aux besoins des services techniques

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de l'acquisition d'un tracteur d'occasion John Deere, année 2014 pour les services techniques pour un montant TTC de 45 000 € auprès de MS Equipement de Lamballe.

- Dit que la reprise du tracteur Massey Ferguson est fixée à 4 200 € TTC par MS Equipement
- Mandat le maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à l'acquisition et la cession de ces véhicules

N° 02.03.2017 : PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION DU CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE PONTRIEUX

Le maire indique à l'assemblée que conformément à la décision de l'AMF 22, chaque commune du secteur d'intervention du Centre d'Incendie et de Secours de Pontrieux doit financer la construction de la nouvelle caserne.

La participation de la commune soit 17 476.01 €, peut être versée en totalité en 2017 à la signature des marchés

Ou soit, selon la répartition suivante :

- 25 % à la signature des marchés en 2017	4 369.00 €
- 25 % quand le bâtiment sera hors d'eau en 2018	4 369.00 €
- 25 % à la réception des travaux en 2018	4 369.00 €
- 25 % 1 an après la réception en 2019	4 369.01 €

Compte tenu de la dépense, le maire propose de s'acquitter de la somme en 4 fois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte de financer la construction de la nouvelle caserne à hauteur de 17 476.01 €
- Dit que cette somme sera versée en 4 fois 25 % de 2017 à 2019

Les travaux débuteront en juin – fin prévue en mai 2018

N° 03.03.2017 : Approbation du compte de gestion 2016 : Budget commune 530

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 Y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

N° 04.03.2017 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – commune 530-

Monsieur le Maire quitte la séance et confie le point à Mr Gérard LE CABEC qui présente le compte administratif qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	427 069.94 €	1 125 927.22 €
		<i>Excédent = 698 857.28 €</i>
Investissement	438 094.21 €	403 248.75 €
		<i>Déficit = 34 845.46 €</i>
Reste à réaliser	774 700 €	492 202 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- approuve le compte administratif de 2016.

N° 06.03.2017 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition applicables en 2016.
Il propose de les maintenir pour 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de maintenir les taux d'imposition communaux pour 2017 :

Ils sont fixés comme suit :

TAXE D'HABITATION :	15.19 %
TAXE FONCIERE sur les propriétés bâties :	16.32 %
TAXE FONCIERE sur les propriétés non bâties :	68.69 %

N° 07.03.2017: BUDGET PRIMITIF 2017 – 530-

Le Maire présente le Budget Primitif 2017 pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement en dépenses et en recettes.

Le Maire soumet le Budget Primitif 2017 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve la **section de fonctionnement** équilibrée en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes : dépenses = 977 655.20 € recettes = 977 655.20 €

- approuve la **section d'investissement** équilibrée en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes : dépenses = 1 266 701.28 € recettes = 1 266 701.28 €

N° 08.03.2017 : Approbation du compte de gestion 2016

LOTISSEMENT COMMUNAL ARGOAT 539

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 Y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

N° 09.03. 2017 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET ANNEXE : Lotissement Argoat

Monsieur le Maire quitte la séance et confie le point à Mr Gérard LE CABEC qui présente le compte administratif qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	19 989.02 €	41 454.31 €
		Excédent : 21 465.29 €
Investissement	27 379.34 €	27 379.34 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- approuve le compte administratif de 2016.

N°11.03.2017 : BUDGET PRIMITIF 2017 : LOTISSEMENT

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif équilibré en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	37 914.29 €	37 914.29 €
Investissement	5 890.37 €	5 890.37 €

N° 12.03.2017 : TRAVAUX TOILETTES PUBLIQUES

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires pour l'aménagement de toilettes publiques au centre bourg.

En effet, le devis initial prévoyait de reprendre l'installation électrique sur le compteur existant dans le logement. En fait, il a été décidé de créer un nouveau compteur indépendant ce qui entraîne des plus-values (tableau, consuel, ...)

D'autre part pour donner du volume au local, la commission souhaite relever le plafond.

Le maire présente le devis des travaux supplémentaires de l'entreprise GOH Bâtiment de Pontrieux pour un montant Hors Taxes de 1 650.10 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de la réalisation des travaux supplémentaires pour la construction des toilettes publiques pour un montant de 1 650.10 €

- dit que le montant global des travaux confié à l'entreprise GOH Bâtiment de Pontrieux pour s'élève à 16 552.43 € Hors Taxes.

N° 13. 03.2017 : INDEMNITES MAIRE, ADJOINTS, CONSEILLER DELEGUE

Le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 15 février 2016 concernant les indemnités versées aux élus. Cette délibération faisant référence à l'indice 1015. Cet indice a été modifié (1022) en 2017 et devrait l'être en 2018.

Afin de mettre la collectivité en conformité avec les nouveaux barèmes indemnitaires, le Maire propose de fixer les indemnités en référence à l'indice terminal brut.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- dit que l'indemnité mensuelle du maire est de 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- fixe l'indemnité mensuelle versée à chacun des 3 adjoints à 6.91 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- fixe l'indemnité mensuelle versée au conseiller délégué à 4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

N° 14.03.2017 : Désignation d'un représentant à la CLECT de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération

Le maire informe l'assemblée que lors du conseil communautaire de la communauté d'agglomération en date du 26.01.2017, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été créée entre l'EPCI et les communes membres.

La commission est constituée entre autres par un représentant de chaque commune. Le maire propose donc de désigner un membre du conseil municipal pour y siéger.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Désigne Monsieur Gérard LE CABEC pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération GPAAA.

N° 15.03.2017 : BRANCHEMENT EAUX USEES

Le maire informe le conseil municipal, que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg un branchement eaux usées a été découvert devant la mairie. Cette boîte de branchement doit être déplacée puisqu'elle se situe dans les marches prévues.

Le maire présente un devis de la Nantaise des eaux services pour le déplacement du branchement et nouveau raccordement d'un montant de 1 540.50 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Confie l'intervention pour déplacement du branchement Eaux Usées et nouvelle installation à la société Nantaise des Eaux services de Plougonven suivant le devis d'un montant de 1 540.50 € hors taxes.

N° 16.03.2017 : REMPLACEMENT LUMINAIRES SALLE POLYVALENTE

Le maire fait part à l'assemblée que de nombreux luminaires côté parquet de la salle polyvalente sont défectueux. Pour certains les câbles d'alimentation ont même fondu. Par mesure de sécurité, le maire propose de remplacer l'ensemble des spots. Il présente un devis de l'entreprise NEDELEC de Pontrioux pour le remplacement de l'ensemble des luminaires de la salle polyvalente pour un montant Hors Taxes de 3 288.50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de confier les travaux de remplacement de l'ensemble des luminaires de la salle polyvalente à l'entreprise NEDELEC de Pontrioux pour un montant Hors Taxes de 3288.50 €.

INFOS

Fibre optique : Les travaux ont pris du retard, ils devraient être terminés pour le sous terrain fin juin 2017 et pour l'aérien, fin décembre. La commission devra faire un état des lieux des problèmes restants.

Voirie 2017 : Le programme sera à établir. Au niveau des routes, il n'en reste plus beaucoup à bitumer, l'essentiel sera du curage.

La brocante du Printemps de Saint-Clet des 16 et 17 avril sera localisée essentiellement au niveau du lotissement Stang Névez. Il n'y aura pas d'exposants au centre bourg.

La prochaine réunion concernant le chantier des travaux église aura lieu le 31 mars à 10 h 00 sur site.

Conseil d'école : Laure Ropers donne lecture du compte- rendu. Les TAPS ont été déplacés sur demande des parents les mardi et jeudi de 15 h à 16 h30 pour répondre à la demande des enseignants et parents.

Yann COAT fait un compte rendu de la réunion de la commission locale enfance jeunesse de GP3A. Les plannings TAPS seront gérés jusqu'à fin décembre 2017 par le pôle de Pontrieux.